



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

Résolution

---

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC58/R.5  
Octobre 2011

Cinquante-huitième session  
Point 4 b) de l'ordre du jour

**Intensification du Programme élargi de vaccination  
pour atteindre les cibles mondiales et régionales**

Le Comité régional,

Ayant examiné et discuté le document technique intitulé « Intensification du Programme élargi de vaccination pour atteindre les cibles mondiales et régionales »<sup>1</sup> ;

Rappelant la résolution A/RES/S-27/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Un monde digne des enfants », la cible adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la session extraordinaire de 2002, et les résolutions WHA58.15 sur la stratégie mondiale de vaccination, WHA63.24 intitulée « Progrès accélérés en vue d'atteindre l'objectif 4 du Millénaire pour le développement visant à réduire la mortalité de l'enfant : prévention et traitement de la pneumonie » et EM/RC44/R.6 sur l'éradication et l'élimination des maladies, en particulier la rougeole et la tuberculose et EM/RC51/R.10 sur la mise au point, l'accessibilité et la disponibilité de vaccins : vers l'autosuffisance dans la Région de la Méditerranée orientale ;

Reconnaissant la hausse importante de la couverture vaccinale systématique et la baisse notable de la mortalité rougeoleuse d'au moins 90 % par rapport au niveau de 2000, dans tous les pays de la Région, ainsi que les progrès significatifs réalisés dans l'introduction de nouveaux vaccins dans les pays à revenu élevé et à faible revenu de la Région ;

Reconnaissant également le rôle essentiel joué par un programme de vaccination robuste au sein du système de santé pour atteindre toutes les cibles liées à la vaccination, notamment l'éradication de la poliomyélite et l'élimination de la rougeole, ainsi que l'objectif 4 du Millénaire pour le développement ;

Reconnaissant en outre qu'un nombre considérable de décès d'enfants de moins de cinq ans dans la Région pourraient être évités par l'ajout de trois nouveaux vaccins, à savoir le vaccin conjugué anti-Hib, le vaccin antipneumococcique conjugué et le vaccin antirotavirus ;

---

<sup>1</sup> Document EM/RC58/4

Préoccupé par le fait qu'en 2010, au moins 1,5 million d'enfants vivant dans les pays de la Région de la Méditerranée orientale n'ont pas reçu la troisième dose du vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux, qui devait être administrée systématiquement, par le fait que la cible régionale d'élimination de la rougeole en 2010 n'a pas été atteinte et que cette maladie fait sa réapparition dans certains pays de la Région ainsi que par le retard pris dans l'introduction des nouveaux vaccins indispensables dans certains pays de la Région, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire ;

Notant le rôle qu'un système d'achat groupé de vaccins peut jouer dans l'amélioration de l'accessibilité économique et de la disponibilité de tous les vaccins ;

Conscient de l'importance de l'éducation sanitaire et de la communication au public dans la lutte contre les refus de vacciner ainsi que dans la création d'une demande de vaccination ;

Reconnaissant le rôle que la Semaine régionale de la vaccination peut jouer en faveur de la sensibilisation, l'éducation et la communication ;

## **1. INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 1.1 à examiner et à renforcer la structure et les capacités gestionnaires du programme national de vaccination à tous les niveaux ;
- 1.2 à renforcer la surveillance nationale des maladies évitables par la vaccination, ainsi que la surveillance des manifestations postvaccinales indésirables et le suivi et l'évaluation du programme national de vaccination ;
- 1.3 à allouer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre de façon satisfaisante la stratégie régionale pour l'élimination de la rougeole, de manière à avoir éliminé cette maladie d'ici à 2015 ;
- 1.4 à mobiliser les ressources nécessaires pour introduire dès que possible le vaccin antipneumococcique conjugué, le vaccin conjugué anti-Hib et le vaccin antirotavirus ;
- 1.5 à poursuivre la mise en œuvre de la Semaine annuelle de la vaccination dans la Région de la Méditerranée orientale et à utiliser cette campagne comme une opportunité pour promouvoir la valeur de la vaccination ;
- 1.6 à participer à la mise en place d'un système régional d'achat groupé de vaccins ;

## **2. PRIE** le Directeur régional :

- 2.1 de maintenir le soutien technique aux États Membres pour qu'ils renforcent les moyens techniques et gestionnaires de leur programme national de vaccination et qu'ils introduisent de nouveaux vaccins ;
- 2.2 de soutenir et de développer les activités de collaboration continues avec les différentes agences qui fournissent un appui aux programmes nationaux de vaccination, afin de garantir le maintien des réalisations actuelles dans la Région ;
- 2.3 d'encourager la mise en place d'un système régional d'achat groupé de vaccins ; et
- 2.4 de faciliter le transfert de technologie en vue de la production de vaccins.